

SHEVA

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28/01/2014



Lieu : Maisons-Alfort

Date : le 28/01/2014

Présents :

Anne BOISSON – trésorière
Catherine BOISSON-VIDAL
Cédric BRIAND – dir. technique
Bénédicte DAIX
Alexis JOCH
Vanessa KOCABA
Catherine LAROCHE

Jean-François LASSALLE – président
Audrey LORENTZ
Eva MANTEL (SECEVA)*
Ivan MOSZER – secrétaire
Fanny NAUD (SECEVA)*
Christine PICARD – vice-présidente

Absents excusés :

Elsa BOURGUIGNON
Louise BREFFA (SECEVA)*
Marie-Gaëlle FROELIGER

Robert MORAILLON
Jean-Pierre OZANNE

** La SECEVA (Société des Élèves Cavaliers de l'École Vétérinaire d'Alfort) est l'association des élèves vétérinaires montant à cheval à la SHEVA.*

Ordre du jour

1. Relations ENVA
2. Conséquences de la hausse de la TVA
3. Questions diverses

1. Relations ENVA

Elles restent malheureusement **insuffisantes**. Il est nécessaire d'avancer sur la **convention** liant la SHEVA à l'École, et de rencontrer également le **Maire** de Maisons-Alfort dans ce contexte, mais le manque de disponibilité et/ou de réactivité des acteurs concernés rend les progrès difficiles.

Des informations ont été obtenues concernant l'ouverture d'un **accès piéton** avenue du Général Leclerc. Une des options envisagées n'est plus réalisable, le Conseil Régional souhaitant vendre à un acheteur privé le passage correspondant côté rue. Une deuxième option, au niveau même de la SHEVA, a été chiffrée à 120 k€, ce que l'ANSES – directement intéressée par cet accès potentiel – estime trop onéreux. Les démarches de demande d'autorisation seront néanmoins poursuivies, afin d'être prêt si des options techniquement et financièrement viables se présentent à l'avenir.

2. Conséquences de la hausse de la TVA

Suite au passage à **20 % du taux de TVA** appliqué aux centres équestres, le gouvernement a mis en place un mécanisme fiscal spécifique destiné à identifier la part des activités relative au **droit d'accès à des installations sportives** (TVA de **5,5 %**) et celle relative aux **prestations d'enseignement** (TVA de **20 %**). Une fois ces composantes identifiées et chiffrées, le taux de taxation du **service global** (un forfait = utilisation de l'infrastructure — correspondant à ~65 % des charges + suivi de cours — correspondant à ~35 % des charges) devrait être de l'ordre de **10 %**.

L'augmentation à répercuter sur les tarifs de la SHEVA devrait donc être **modérée**, et sera discutée en détail lors de l'établissement des **conditions d'inscription 2014-2015**.

3. Questions diverses

Un cas de **demande de remboursement** pour grossesse d'une adhérente est discuté : il est décidé de lui accorder un avoir à partir de janvier 2014, date de sa demande.

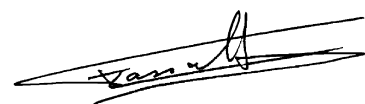
L'état des paiements effectifs pour les **Jeux Équestres Mondiaux** devra être contrôlé, et les retardataires relancés.

Une suggestion a été faite pour **mutualiser** l'achat des **manuels de Galop** : centralisation par la SHEVA puis revente aux adhérents. Une des motivations à la base de cette proposition (nouveaux manuels initialement disponibles via le site de la Fédération uniquement) n'étant plus pertinente, les difficultés d'organisation amènent à ne pas la retenir.

Prochain CA SHEVA : mardi 25 mars 2014 à 20h30



Le Secrétaire : Ivan MOSZER



Le Président : Jean-François LASSALLE